

PROGRAMME DE FORMATION TRAVAUX EN HAUTEUR N1
Utilisation des EPI ANTICHUTE et Utilisation ANCRAGES TEMPORAIRES

Objectifs :

- Connaître la réglementation sur l'utilisation des équipements de protection contre les chutes en hauteur de type antichute.
- La réglementation sur le choix des dispositifs de protection contre les chutes de hauteur (Protection collective ; Protection individuelle)
- Former aux choix des équipements de protection individuel contre les chutes en fonction des configurations de travail.
- Savoir utiliser des équipements de protection contre les chutes en hauteur

Prérequis :

Aucun

Modalités et délai d'accès :

L'accès à nos formations peut être initiée, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre du salarié.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez nous contacter : adv@covetech.fr

Nous nous engageons à tenir un délai de 15 jours entre la signature de la convention et le début de la session de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

- Formations adaptables face aux situations de handicap.
- Possibilité de tiers temps lors des évaluations et d'accompagnement pour les personnes en situation d'handicap.
- Nous veillons au respect des conditions d'accueil des Publics concernés et étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation
- Nous disposons d'un référent handicap qui pourra répondre à toutes vos questions et demandes (adv@covetech.fr)

Personnes concernées :

Toute personne amenée, dans le cadre de professionnelle à évoluer sur des lieux pouvant engendrer des risques de chute de hauteur et devant équipements de protection contre les chutes en hauteur

Tarifs : Formation en intra-entreprise. Voir devis

Validation des acquis :

Tour de table en début de session sur les compétences de chaque stagiaire.

Evaluation théorique et pratique réalisée à la fin de la formation.

Méthodologie

- Alternance de séquences théoriques et pratiques
- Participative par une mise en situation de réflexion sur la pratique de chaque stagiaire et par des mises en situation pratique sur le terrain.

Durée :

- 1/2 jour selon le niveau des participants
- Pour 1/2 jour de formation : Comprenant 2h de formation théorique et 2h de formation pratique

Théorie (2h) :

- Statistiques sur les accidents du travail relatif aux travaux en hauteur
- Réglementation :
 - o Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991
 - o Décret 2004-924 du 1er septembre 2004
- Les 9 principes de la prévention
- Les articles du code du travail relatifs aux travaux en hauteur
- Obligations des chefs d'établissement et des salariés
- Définition du travail en hauteur
- Les 2 types d'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur, dispositifs antichute et dispositifs de maintien au travail
- Présentation des différents EPI contre les chutes de Hauteur.
- Contrôle des EPI :
 - o Périodicités réglementaire
 - o Contrôle avant chaque utilisation.
- Les normes applicables aux EPI
- Les différents facteurs de chutes :
 - o Risques
 - o Facteurs aggravants
- Le Tirant d'air :
 - o Définition
 - o Mode de calcul
 - o Exercice de calcul dans différentes configuration.
- Les phénomènes aggravants :
 - o Effets pendulaires

- Choix des EPI en fonction des dispositifs d'assurage et du tirant d'air disponible.
- Les différents dispositifs d'assurages contre les chutes.
- Mesures de sécurité à mettre en oeuvre et consignes de sécurité et d'utilisation.
- Les moyens de secours à mettre en oeuvre.
- Test de validation des acquis théoriques

Pratique (2h):

Mise en situation :

- Sécurisation d'accès sur échelle
- Utilisation d'une ligne de vie
- Utilisation de points d'ancrages
- Réalisation d'un dispositif d'ancrage provisoire individuel sur support existant (IPN/HEA)
- Mise en situation de chute (Suspension par système d'arrêt de chute afin d'évaluer l'impact sur le corps d'un point de vue sensation)